



Succession entre tante et neveu

Par **moalio**, le **21/12/2009** à **16:07**

Bonjour,

Merci pour cette prompte réponse .Cependant mon questionnement demeure :

Que se passera -t-il si mon mari ne répond pas à cette demande quant à la suite du règlement de la succession?

Quelles sont les conséquences d' une non réponse ??

En vous remerciant.

Par **jeetendra**, le **21/12/2009** à **16:26**

[fluo]CHAMBRE DES NOTAIRES DES PYRENEES ORIENTALES
21, boulevard Clémenceau - 66000 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 35 14 79 [/fluo]

Bonjour, contactez la Chambre des Notaires à Perpignan, ils tiennent des permanences juridiques à l'attention des justiciables, ils vous renseigneront efficacement à ce sujet, cordialement.